



No participant :

(à compléter par l'IFAGE)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX EXAMENS LRDBHD

conduisant à l'obtention du diplôme complet ou partiel prévu par la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement du 19 mars 2015 (LRDBHD) et son règlement d'exécution du 16 décembre 2020 (RRDBHD)

233^{ème} session du 27 et 28 novembre 2026

(Des dates supplémentaires, les 4 et 5 décembre 2026, sont réservées en cas de forte affluence d'inscriptions)

(Inscriptions jusqu'au 2 octobre 2026)

Écrire lisiblement

☐ Mme ☐ M.	Nom(s) de famille (idem pièce d'identité)	Nom de jeune fille	Prénom(s)
Adresse et numéro (indiquer le logeur éventuel)		NPA	Localité
Candidat libre : ☐ OUI ☐ NON Si non, indiquer le Centre de formation (diplôme) Cours de Cafetiers Patente - Genève		Téléphone (fixe et/ou portable)	Email
Nationalité ou origine		Date de naissance	Permis de séjour (type et échéance)

Tentative n°	☐ Inscription pour le DIPLOME COMPLET : Thèmes 1 à 5	☐ Inscription pour le DIPLOME PARTIEL : Thèmes 1 à 4
☐ 1 ☐ 2 ☐ 3	Émolument : 500 CHF Désinscription possible le <u>dernier jour d'inscription au plus tard</u> . Passé ce délai l'émolument n'est pas remboursé, même en cas d'absence justifiée.	Émolument : 400 CHF Désinscription possible le <u>dernier jour d'inscription au plus tard</u> . Passé ce délai l'émolument n'est pas remboursé, même en cas d'absence justifiée.
Tentatives No.2 ou 3	Date tentative No.1 :	Date tentative No.2 :

A) PIECES A PRODUIRE OBLIGATOIREMENT A L'INSCRIPTION

- ☐ Copie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité (recto-verso), pour les ressortissants suisses ou ceux bénéficiant de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).
- ☐ Copie du passeport en cours de validité et d'une autorisation de travail ou de séjour en cours de validité, pour les ressortissants d'autres états étrangers (les deux documents en recto-verso).
- ☐ En cas d'inscription après un échec lors d'une précédente session, tous les procès-verbaux des notes des sessions concernées.
- ☐ En cas de demande de dispense pour une épreuve, le formulaire de demande dûment rempli avec le(s) justificatif(s) ou la décision de dispense approuvée par le Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN). Le formulaire est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://ge.ch/>.

Toute demande de dispense doit être déposée jusqu'au **dernier jour du délai d'inscription, au plus tard**, via le formulaire prévu à cet effet.

Nous invitons les personnes devant nécessiter des mesures d'aménagement particulières, comme par exemple en cas de dyslexie, de malvoyance, etc., de déposer leur certificat médical à chaque tentative.

B) REMARQUES IMPORTANTES

1. La désinscription du candidat est possible en présentant un courrier de renonciation à la réception de l'IFAGE **jusqu'au dernier jour du délai d'inscription**, au plus tard. Passé ce délai et sans justificatif valable, l'absence sera considérée comme un échec. Dans tous les cas, l'émolument d'inscription reste non-remboursable.
2. Les examens sont présentés et rédigés uniquement en langue française.
3. Les candidats bénéficient de 3 tentatives maximum pour obtenir le diplôme complet ou partiel.
4. Les candidats qui échouent à leur 1^{ère} tentative disposent ensuite de 2 tentatives supplémentaires dans un délai maximum de 6 sessions consécutives, à compter de la 1^{ère} session d'examens échouée (article 27 al. 1 RRDBHD).
5. L'admission d'un candidat aux examens ne préjuge en rien des conditions requises pour obtenir l'autorisation d'exploiter un établissement (articles 9 à 11 LRDBHD).

Par votre signature, vous autorisez la PCTN et l'IFAGE à faire usage de vos données personnelles et de vos résultats aux examens dans le cadre de notre activité d'institution de formation professionnelle.

<u>Lu et approuvé,</u> signature du candidat :	Genève, le (date) :	Méthode de paiement : ☐ Espèces ☐ Carte bancaire	Prix : ☐ Complet CHF 500.00 ☐ Partiel CHF 400.00
---	---------------------	--	--